



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

endométriiose

Question au Gouvernement n° 1729

Texte de la question

ENDOMÉTRIOSE

Mme la présidente. La parole est à Mme Lise Magnier.

Mme Lise Magnier. Ma question s'adresse à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Vendredi 8 mars, nous le savons, ce sera la journée internationale des droits des femmes. Les enjeux concernant l'égalité des droits entre les femmes et les hommes sont importants. Toutefois, n'oublions pas que nous ne sommes pas et que nous ne serons jamais égaux sur tous les plans.

Cette semaine est aussi la semaine européenne de prévention et d'information sur l'endométriiose, maladie chronique qui touche uniquement les femmes. En France, cette maladie gynécologique hormonodépendante touche une femme sur dix, de tous âges.

Chez les femmes atteintes, les symptômes sont tous les mêmes : des douleurs gynécologiques importantes et récurrentes, qui peuvent être très handicapantes. Or, aujourd'hui encore, en France, les douleurs liées au cycle féminin sont considérées comme normales. Aujourd'hui encore, malheureusement, le diagnostic de l'endométriiose est effectué avec un retard moyen de cinq années, ce qui laisse la maladie s'étendre et s'aggraver durant toute cette période. Aujourd'hui encore, cette maladie de l'ombre est trop souvent révélée après un bilan de fertilité, donc à un stade avancé et irréversible, car c'est une maladie qui ne se guérit pas ; 40 % des femmes atteintes sont infertiles.

En la matière, la recherche est encore balbutiante : les causes de la maladie ne sont pas connues et les traitements disponibles ne permettent pas de guérison. Il est donc urgent d'agir dans tous les domaines pour une meilleure prise en compte de l'endométriiose, par un soutien à la recherche et aussi par la généralisation du diagnostic dès l'apparition des premières douleurs, notamment chez les plus jeunes femmes.

Madame la ministre, ma question est la suivante : comment comptez-vous mieux prévenir cette maladie et mieux accompagner toutes ces femmes qui souffrent, physiquement et psychologiquement, en silence ?
(Applaudissements sur de très nombreux bancs.)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Je veux tout d'abord vous remercier de nous permettre de porter une attention particulière à cette maladie qui touche tant de femmes dans notre pays : une sur dix, vous l'avez dit. C'est une maladie complexe et très douloureuse, invisible et parfois silencieuse. Elle est méconnue des femmes elles-mêmes, ainsi que des professionnels de santé, ce qui engendre, on le sait, des

retards de diagnostic et de prise en charge, et, pour les patientes, des errances au sein du système de santé.

Le ministère de la santé a entrepris depuis 2014 un certain nombre d'actions en vue de favoriser un dépistage plus précoce de la maladie, une prise en charge améliorée et mieux coordonnée, en travaillant notamment sur l'organisation des filières de prise en charge. Il nous faut poursuivre et renforcer cette approche globale et pluridisciplinaire.

J'ai prévu, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes et de la semaine européenne de prévention et d'information sur l'endométriose, de rencontrer vendredi le réseau Resendo, qui a été créé par l'hôpital Saint-Joseph de Paris. Ce sera, je le souhaite, l'occasion d'écouter des patientes, de les entendre exprimer leurs difficultés au quotidien et de rencontrer des professionnels engagés. J'annoncerai ensuite un certain nombre de mesures visant à améliorer la prise en charge de l'endométriose dans toutes ses composantes.

Nous devons collectivement nous engager pour une meilleure connaissance scientifique et médicale de cette maladie, et pour une meilleure information des patientes et des professionnels de santé. C'est en effet une maladie qui est trop souvent ignorée. Je souhaite que chaque femme puisse bénéficier d'un diagnostic le plus précoce possible, d'une meilleure prise en charge de la douleur, enfin d'une meilleure information en matière de préservation de la fertilité, afin d'éviter de légitimes inquiétudes sur sa fertilité ultérieure. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, MODEM et UDI-Agir.*)

Données clés

Auteur : [Mme Lise Magnier](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1729

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mars 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [7 mars 2019](#)